

COMMUNE D'IXELLES

N. GILSON, Echevine de
l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

V/réf. : 7B/PU/MB/BD/2015/494
N/réf. : GM/XL2.388/s.588
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame l'Echevine,

Objet : IXELLES. Rue Franz Merjay, 75. Construction d'une nouvelle extension arrière et modification de la façade arrière ; réaménagement intérieur Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS.**
(Correspondant : Mme B. Delpierre)

En réponse à votre lettre du 12/05 :2016, en référence, reçue le 19/05/2016, nous vous communiquons ***l'avis favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée en sa séance du 01/06/2016.

La demande porte sur la construction d'une nouvelle annexe en façade arrière de la maison sous rubrique, située en bordure du parc de l'Abbé Froidure qui est inscrit à l'inventaire légal des sites. Elle prévoit également le remplacement des châssis de la façade arrière ainsi que certains réaménagements intérieurs.

Pour mémoire, en octobre 2014, la CRMS avait examiné un premier projet pour le remplacement de l'annexe arrière existante. Elle avait émis un avis défavorable sur ce projet, notamment en raison du gabarit inapproprié de la nouvelle annexe et de l'expression inadéquate de la façade latérale (côté parc).

La demande actuelle porte sur un projet beaucoup moins ambitieux. Elle prévoit la démolition de l'annexe existante et la construction d'une nouvelle annexe qui respecte plus ou moins le gabarit de l'actuelle. En outre, l'expression architecturale de la nouvelle annexe ainsi que les matériaux utilisés sont assez sobres et discrets. La CRMS ne s'y oppose donc pas.

En ce qui concerne les réaménagements intérieurs, ceux-ci semblent assez respectueux de la volumétrie et des structures existantes. La CRMS n'émet donc pas de remarques particulières sur cette partie de la demande.

On propose d'isoler la façade arrière par l'extérieur et la façade avant et latérale par l'intérieur. La CRMS décourage l'isolation par l'intérieur car elle risque de créer des problèmes de conservation, notamment de la façade avant (parement en briques rouge et pierre bleue). Elle demande donc de renoncer à l'isolation par l'intérieur de la façade avant. En ce qui concerne la façade latérale, elle préconise l'isolation par l'extérieur (isolation avec finition enduite), ce qui semble tout à fait possible à condition de soigner les raccords (et notamment le raccord avec la façade avant).

Enfin, la Commission demande de préciser le matériau et la teinte des nouveaux châssis prévus en façade arrière.

Veuillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme O. Goossens ;
- B.D.U. – D.U. : Mme V. Henry.